



03 85 58 47 18

warmup71@orange.fr

www.auto-ecole-montceau-71.com

8 avenue Jean Laville - 71300 MONTCEAU LES MINES

## **Critère 2.1 Programme de formation permis B AAC**

### **PRÉ-REQUIS**

- Être apte sur le plan médical, savoir lire et écrire le français.
- Avoir réussi l'épreuve Théorique Générale du Code de la Route (ETG).
- Être âgé de 15 ans pour pouvoir débiter la formation.
- Être âgé de 17 ans le jour de l'examen dans le cadre de l'Apprentissage Anticipé de la Conduite (AAC).

### **DUREE**

- Minimum 20 heures de pratique, nombre d'heures déterminées par une évaluation préalable du volume de formation.
- 2 heures de rendez-vous préalable avec accompagnateur
- 2 rendez vous pédagogiques obligatoires avec accompagnateur de 3 heures(1 heure pratique et 2 heures de théorie).

### **DISPOSITIFS DE SUIVI**

- Livret d'apprentissage de la catégorie B du permis de conduire. Tests de connaissances et de capacités au fur et à mesure de la formation. Feuilles de présence émargées par les stagiaires - Tracking plate-forme de formation.

### **VALIDATION DES ACQUIS**

- Validation de l'attestation de fin de formation initiale (AFFI) à l'auto-école par un enseignant.
- Examen et validation par l'Inspecteur du Permis de Conduire et de la Sécurité Routière.

### **DISPENSATEUR DE FORMATION**

- Formateur diplômé BEPECASER ou TITRE PROFESSIONNEL ENSEIGNANT DE LA CONDUITE ET DE LA SECURITE ROUTIERE.

### **LIEU ET NATURE DE L'ACTION**

- Au sein d'une agence.

### **CONTEXTE**

Le Référentiel pour l'éducation à une Mobilité Citoyenne (REMC arrêté du 13 mai 2013) définit les modalités de formations nécessaires à la conduite des véhicules à moteur. Il est complété par l'arrêté du 12 mai 2014 modifiant l'arrêté du 29 juillet 2013 relatif au livret d'apprentissage de la catégorie B du permis de conduire, et l'arrêté du 19 février 2010 modifié relatif aux modalités de l'épreuve pratique de l'examen du permis de conduire de la catégorie B et de la sous catégorie B1

### **PERSONNES CONCERNÉES**

Toutes personnes désireuses de conduire un véhicule automobile de 9 places assises au maximum, et/ou d'un PTAC inférieur ou égal à 3,5 tonnes, éventuellement attelé d'une remorque dont le PTAC ne dépasse pas 750kg. Cette catégorie de permis est le préalable à toutes les autres catégories de permis de conduire.

## OBJECTIFS DE LA FORMATION

1 - Acquérir les compétences globales définies par le REMC :

- Assumer personnellement ses responsabilités citoyennes, juridiques et sociales
- Utiliser un véhicule à moteur de façon autonome, rationnel et en sécurité
- Préparer ses trajets et conduire les véhicules dans des situations de circulation simples et complexes
- Prendre en compte les facteurs entraînant une dégradation du système Homme, Véhicule, Environnement, prendre les décisions qui permettent d'y faire face, mettre en œuvre les mesures préventives

2 - Réussir l'épreuve pratique de l'examen du permis de conduire

## METHODES PEDAGOGIQUES

- Cours théoriques et pratiques sur piste et/ou sur la route, sur simulateur et/ou sur véhicule à double commandes pour la conduite.